Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 035-213501034-20260121-20260102-DE

République Française Ille-et-Vilaine Arrondissement FOUGERES -VITRÉ	DELIBERATIONS de la commune d'**EANCÉ** – 35640 Séance du 21/01/2026
Nombre de membres Afférents au Conseil Municipal : 11 En exercice : 11	L'an 2026, le vingt et un janvier à 20h15, le Conseil Municipal de la commune d'ÉANCÉ s'est réuni sous la présidence de Monsieur SOULAS Raymond, Maire, en session ordinaire. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis et affichés à la porte de la Mairie 14/01/2026.
	Présents : Raymond SOULAS ; Gisèle GESLIN, Marie ALONSO, Cédric VALAIS ; Céline ROUSSEL, Florent BONDU ; Thérèse MONNET ; Patricia BOUCAULT, Alexis JOLY, Daniel NOURY, Mickaël YOU. Excusé(es) : Absent(es) : Secrétaire de la séance : Gisèle GESLIN

2026-01-02 : remboursement des frais de la capture des ragondins.

La commune a reçu le décompte de l'indemnité de piégeage pour l'année 2025. 104 ragondins ont été capturés. L'ACCA demande en plus le remboursement des frais d'EDF pour le congélateur.
Mr le Maire rappelle que l'indemnité de piégeage est fixée pour le moment à 3€ par animal.
L'année dernière le conseil avait accordé une indemnité pour le congélateur à 66€.
Ce qui ferait pour l'année 2025 : (104 x 3 €) + 66 € = 378.00€.

Mr Joly sort de la salle.

- Pour 2026 Les membres présents votent à l'unanimité le prix de piégeage par animal à 3€ et maintiennent l'indemnité pour l'électricité du congélateur à 66€
- Les membres présents votent donc à l'unanimité pour 2026 le remboursement des frais de capture des ragondins à (3€ x 104 animaux) + 66€ = 378€
- Les membres présents autorisent M. le Maire à passer les écritures comptables.

Pour extrait conforme,

Le registre dûment signé,
Le Maire,
Raymond SOULAS

Le secrétaire de séance,
Gisèle GESLIN

MAIRIE d'EANCE 35640 ILLE ET VILAINE